



ACTIFS COTÉS | DETTE PRIVÉE | ACTIFS HYBRIDES

Reporting FCPR Sienna Private Assets Allocation – A3

30 juin 2026

Sienna Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, opérant sous la marque de Sienna Investment Managers.

Cette communication est destinée exclusivement au Reporting du FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION et ne contient aucune information d'ordre contractuel.

La diffusion, l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. Chaque investisseur doit s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou acquérir des parts du fonds.

L'investissement présente un risque de perte en capital.



SOMMAIRE

- Présentation générale
- Commentaires de gestion
- Performances du fonds
- Composition du fonds
- Cas d'investissements



Présentation et objectifs de gestion [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Un fonds de fonds d'actifs réels, principalement investi au travers d'entreprises européennes

Points-clés

- Un **FCPR Evergreen avec une liquidité⁽¹⁾ régulière, sans mécanisme d'appels de fonds**
- Une **approche multi-actifs** mixant différentes classes d'actifs à travers des fonds sous-jacents répartis comme suit : **Fonds LBO primaire, secondaire et de co-investissement** (jusqu'à 70 % de l'actif net), **fonds d'infrastructure** (jusqu'à 40 % de l'actif net, **growth / venture capital** (jusqu'à 20 % de l'actif net),
- Une **allocation dynamique** entre les différentes classes d'actifs en fonction de l'environnement macroéconomique

Avantages

- Une opportunité d'investir via des fonds dans des sociétés non cotées
- Un fonds diversifié en termes de classes d'actifs et de thèmes d'investissement **s'appuyant sur une sélection d'expertises internes ou externes au groupe**
- Une valorisation bimensuelle

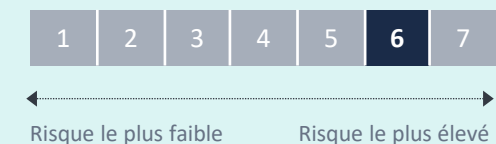
Principaux risques ⁽²⁾

- Un risque de perte en capital
- **Un risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés**
- Un blocage des parts pendant les cinq premières années à compter de la date de constitution du fonds (hors cas de déblocage anticipé)
- Un risque lié à la valorisation des titres non cotés sous-jacents détenus par le fonds

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE 8 ANS

CLASSIFICATION SFDR ⁽³⁾ ARTICLE 8

INDICATEUR DE RISQUE ⁽⁴⁾



(1) L'actif du fonds est composé à hauteur de 30 % d'actifs liquides. Une période de blocage de 5 ans à compter de la date de constitution du fonds ne permet pas aux investisseurs de sortir durant cette période. Après cette période, les investisseurs peuvent procéder au rachat de leur part à tout moment. Le Règlement du fonds prévoit toutefois un mécanisme de gates permettant au gérant de plafonner les rachats au-delà de 2 % minimum de l'actif net du fonds sur une période d'un mois. Le fonds offre une valorisation bimensuelle.

(2) Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.

(3) Le fonds est classé article 8 selon le Règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds.

(4) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Commentaires de gestion* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A3

Au deuxième trimestre, notre portefeuille de participations a continué sa croissance de manière générale, ce qui a conduit à des revalorisations permettant d'afficher une performance à mi année de 8,7% par rapport au début de l'année.

Nos gérants ont également continué à investir portant notre taux de déploiement moyen autour de 37%.

On peut noter par exemple la prise de participation dans Vinted par notre fonds de co-investissement Blackrock.

A noter également sur le trimestre un nouvel engagement dans le fonds Motion V, qui nous a permis en particulier d'acquérir une participation dans Olyos une société en forte croissance et qui a déjà contribué positivement à la performance FPCR.

Enfin, un de nos gérants, Unigestion a réalisé une deuxième cession sur un actif américain Frontier Waste avec une plus-value très significative qui elle aussi a contribué à la bonne performance sur le trimestre.

Les gérants du fonds :



Gilles GUÉRIN

Multigestion –
Actifs Privés



Philippe PERRODY

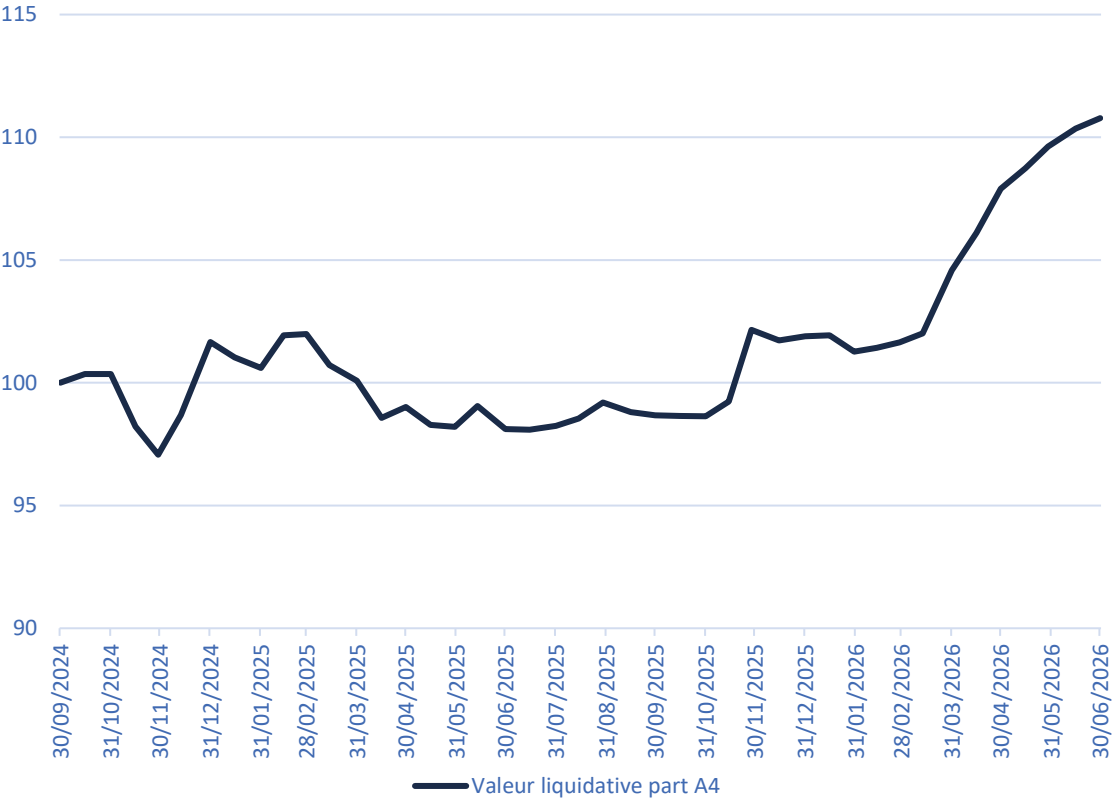
Gestion Diversifiée et
Allocation d'Actifs

*Les analyses reflètent l'opinion des gérants à la date du reporting et ne constituent pas une garantie de performance. **Multiple on Invested Capital (MOIC) : multiple sur Capital Investi. Mesure financière utilisée pour évaluer la rentabilité d'un investissement en capital. Il représente le ratio entre la valeur totale réalisée (ou attendue) de l'investissement et le montant initialement investi.

Performances du fonds* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A3

Actif net : 38,5 M€

Valeur liquidative : 110,78 €



PERFORMANCES CUMULÉES (en %)	1 MOIS	2026	1 AN	Depuis création
Portefeuille	1,06	8,73	12,91	10,78

PERFORMANCES ANNUALISÉES (en %)	1 AN	Depuis création
Portefeuille	12,91	6,02

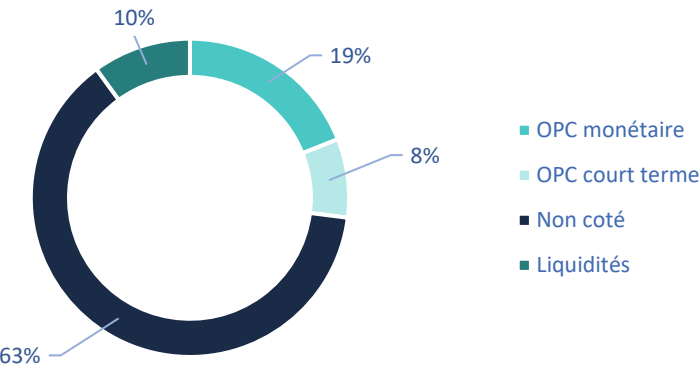
*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché.

Composition du fonds* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A3

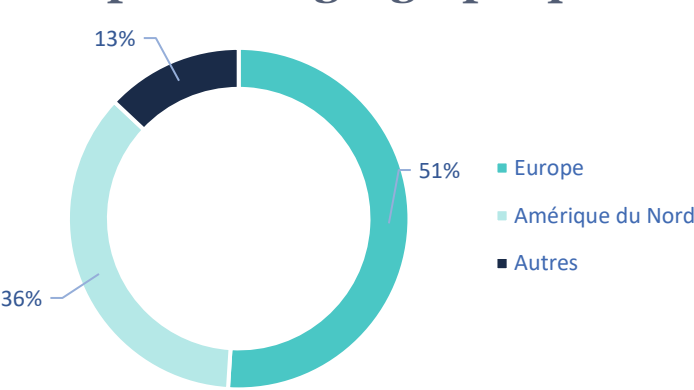
Actif net : 38,5 M€

Valeur liquidative : 110,78 €

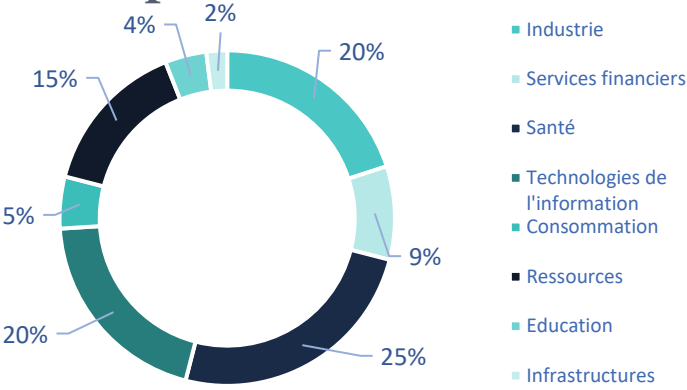
Répartition actifs cotés et non cotés



Répartition géographique **



Répartition sectorielle **



Principales positions en portefeuille

Libellé	ISIN	Stratégie du fonds	Date d'investissement	Exposition €	NAV Total (en %)
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM Monétaire	NA	7 427 846,85	19,31%
Unigestion Direct III SCS-SICAV-	QS000212VN81	FCPR	30/09/2024	4 568 921,98	11,88%
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	QS000212VMA5	FCPR	30/08/2024	3 778 215,25	9,82%
AlpInvest Secondaries Fund VIII	QS000212WXT0	FCPR	30/04/2025	2 823 698,67	7,34%
21 INVEST FRANCE VI - PARTS A	FR0014008V23	FCPR	15/04/2025	2 886 556,57	7,50%
SIENNA TRES PLUS PART A	FR001400EBN2	OPCVM Court Terme	NA	2 910 160,03	7,57%
EQT Infrastructure VI - EUR	QS000212WYI1	FCPR	15/05/2025	2 464 192,18	6,41%
Ciclad 7 parts A	FR0014009WS1	FCPR	31/01/2025	1 745 982,05	4,54%
GLOBAL Partners V-C2	QS000212WQC0	FCPR	31/03/2025	2 385 899,16	6,20%
Nordic Alpha Partners Fund II K/S	QS000212VDH9	FCPR	22/07/2024	1 819 038,70	4,73%
Motion Equity Partners V	FR001400YVH0	FCPR	15/04/2026	1 564 535,00	4,07%

Nordic Alpha Partners Fund II

- Date de lancement : Juin 2023
- Type de stratégie : Private Equity -Growth
- Taille du fonds : 266M €
- Objectif : investissements dans une quinzaine de sociétés matures, proche de la rentabilité ou en passe de le devenir avec un objectif de multiple net autour de 2.
- Zone géographique : Europe, majoritairement Scandinavie et Allemagne.
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématique d'investissement : Produire Mieux
 - Sous-secteurs d'investissement : Agro Tech / Food Tech, économie circulaire, énergies renouvelables, digital et industrie 4.0, mobilité.
 - Article SFDR : 9*

Distinction : Le prix du « meilleur Fonds Impact Européen » en 2024, décerné par le Real Deals.

Source : realdeals.eu.com

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable.*

Convictions

Nordic Alpha II (Growth, 5mn€)

NAP II est une stratégie de type croissance avec des sous-jacents majoritairement non rentables à l'entrée (Ebitda <0).

Le fonds a vocation à investir dans une quinzaine de sociétés basées en Scandinavie ou en Allemagne, présentant un fort potentiel de croissance et d'internationalisation, et cible des sociétés ancrées dans les secteurs suivants : Agro Tech / Food Tech, Economie Circulaire, Energies renouvelables, Digital et industrie 4.0 Mobilité.

Depuis le début de l'année 2026, le fonds a investi dans 2 nouvelles sociétés et affiche un taux de déploiement de 35% à date. Après un début timide, marqué par une provision importante sur l'un de ses investissements, le fonds a vu sa performance brute (MOIC) dépasser son coût initial début 2026 et affiche aujourd'hui un TVPI net de 1,2 à fin Juin. Cette amélioration est notamment due à la forte valorisation de Stabl Energy, une entreprise spécialisée dans les solutions de stockage d'énergie. L'ensemble des sociétés du portefeuille est aujourd'hui en croissance

La dimension ESG du fonds (SFDR 9) est toutefois à souligner, NordicAlpha II étant majoritairement aligné à la taxonomie européenne.

BlackRock Private Equity Impact Capital

- Date de lancement : Mars 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille du fonds : 340 M\$
- Objectif : Portefeuille de projets LBO et Growth (jusqu'à 100 % de l'actif) entre 30 et 250 M€ par deal et pourra investir de manière opportuniste sur des projets de VC (jusqu'à 25 %). En cible, un multiple net autour de 2
- Structure géographique cible : Globale avec un focus Amérique du Nord (50 – 70 %) Europe (40 % max) et une diversification à d'autres zones géographiques jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds.
- Thématiques et sous-thématiques d'investissement :
 - Ressources : agriculture durable et économie circulaire
 - Climat : transition énergétique et électrification, carbone capture
 - Santé et bien-être : accès aux services de santé, pauvreté
 - Education : E-learning et apprentissage
 - Inclusion financière : inclusion et microfinance.
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

BlackRock PEIC (Co-investissement, \$8,7mn)

À l'instar d'UD III, BlackRock Private Equity Impact Capital est un fonds de co-investissement qui bénéficie notamment de la plateforme BlackRock pour le sourcing.

Le gérant se distingue toutefois d'Unigestion par sa dimension ESG, car l'ensemble des investissements réalisés a pour objectif de répondre aux 5 thématiques suivantes : Santé et bien-être, Climat, Ressources, Education et l'Inclusion financière.

À fin juin, le fonds est déployé à environ 48 % sur un total de 18 lignes.

Le **MOIC brut du portefeuille progresse sur l'année à près de 1,4x pour un TVPI d'environ 1,2x en dollars à l'échelle du fonds** et bénéficie entre autres de revalorisations notables sur EcoVadis, société française et fournisseur mondial de notations RSE pour les entreprises sur différents secteurs et Monogram, prestataire de soins à domicile américain pour les patients souffrant de multiples maladies chroniques.

Cas d'investissements [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A3



Unigestion Direct III (Unigestion)

- Date de lancement : Q2 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille du fonds : 268 M€
- Objectif : investissements sur des sociétés de mid market (entre 100 et 600 M€) avec des revenus récurrents à l'entrée, des ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marge importants. Le fonds vise un multiple net autour de 2.
- Structure géographique cible :
 - 40 % Europe / 40 % Amérique du Nord / 20 % Reste du monde
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux (transition énergétique, économie circulaire, villes durables, efficacité des services, futur du travail, santé et bien-être).
 - Article SFDR : 8*

Convictions

Unigestion Direct III (Co-investissement, 8mn€)

Le fonds de co-investissement UD III (vintage 2022) **permet à ses investisseurs d'être exposés à des sociétés difficiles d'accès** (revenus récurrents à l'entrée, ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marges importants) avec une structure de frais avantageuse.

Au 30/06/2026, **le fonds est investi dans 13 sociétés pour un taux d'appel de 61 %**. Le portefeuille est bien ventilé entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et la France est le troisième pays le plus représenté (2 sociétés pour c. 10 % du portefeuille).

Le début de l'année 2026 est marqué par la vente de la société américaine Frontier Waste spécialisée dans le retraitement des déchets avec une plus value très significative par rapport à son coût d'acquisition.

Ainsi, **le TVPI net du portefeuille est supérieur à 1,5x**

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Ciclad 7 parts A

- Type de stratégie : Buyout
- Taille du fonds : 187 M €
- Objectif : prendre des positions essentiellement majoritaires en France sur tout type de secteur, avec des tickets d'investissement de 7 à 20mn€. L'équipe se concentre sur les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...) lui permettant d'acheter sur une base de prix attractive.
- Zone géographique :
 - 100 % France
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Ciclad 7 (LBO, 5mn€)

Ciclad, au même titre que 21 Invest, apporte une **exposition française marquée au portefeuille du FCPR.**

Ciclad est une société de gestion française qui investit notamment dans des sociétés ayant une position stratégique sur un marché de niche et privilégie les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...).

En conséquence, **le gérant obtient des prix d'acquisition attractifs à l'image du fonds 7 qui affiche un EV/EBITDA moyen à l'entrée autour de 6x.**

Le fonds, est actuellement **appelé à 33 % à fin Juin** et a **investi dans 7 sociétés sur les secteurs des transports et logistiques associés, de la santé, de l'éducation, des cosmétiques et de l'industrie.**

Au global, **la performance de Ciclad 7 est toujours portée par AlloVoisins**, ce qui permet au fonds d'afficher un TVPI net portefeuille de l'ordre de 1,2x à fin Juin.

Global Partners V-C2

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Core + / Value Add
- Taille du fonds : 25 Md USD
- Objectif : Segment des larges capitalisations sur lequel la compétition est moins intensive, du fait de la complexité des transactions et du volume de capital nécessaire à l'entrée. Le fonds visera 10-15 transactions avec des tailles d'Equity de \$1-2,5mds et un levier modéré
- Structure géographique cible :
 - 40 % Amérique du Nord / 25 % Europe / 25% Asie / 20 % Reste du monde
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Renouvelables (Hydrogène vert, stockage de batterie), Services (conversion d'hydrogène), LNG (carburants à faible émissions carbone), Transport (Carburants renouvelables, LNG, électrification), Recyclage (économie circulaire, traitement des déchets et de l'eau), Digital (Green data centers, Fibre et réseau 5G).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

GIP V (Infrastructure, \$7,7mn)

GIP est l'un des plus gros **gérants d'infrastructures au niveau mondial** avec **environ \$180Mds d'actifs sous gestion**.

GIP V suit la même stratégie d'investissement que les précédents vintages et **compte investir dans 10 à 15 actifs d'Infrastructures sur des tickets \$1Md à \$2,5Mds** par transaction à travers 4 secteurs principaux: Energie, Transports, Traitement des déchets et Digital.

Il se positionne sur des projets à large capitalisation, principalement dans les pays de l'OCDE.

GIP V est donc **un fonds d'Infrastructure complémentaire** à EQT Infra VI par son profil de risque à dominance Core+ à date qui devrait générer du yield à terme ainsi que par le ciblage d'actifs Large Cap.

Au 30 Juin, le portefeuille **du fonds V est composé de 8 actifs à Q6 2025, pour un taux d'appel d'environ 60 %**. Les projets sont dans les secteurs de **l'énergie, les data-center et les transports et logistiques associées**.

GIP V affiche **un MOIC brut à 1,4x à mi 2026**, la performance étant principalement tirée par le deal Columbia Pipeline System, réseau de transmission de gaz aux Etats-Unis, pour un TVPI proche de 1,1x en dollars.

AlpInvest Secondaries Fund VIII

- Date de lancement : 2021
- Type de stratégie : Private Equity - Secondary / GP-led & LP stakes
- Taille du fonds : 15 Md USD
- Objectif : Ciblage à la fois des transactions sur parts de LP (limited partners) et des opérations menées par des GP (general partners) à l'échelle internationale. Le fonds se concentre sur des entreprises sous LBO. Le montant cible des investissements en capital se situe généralement entre 500 millions et 1,5 milliard de dollars.
- Secteurs : Santé, services aux entreprises, industrie, technologie de l'information
- Zone géographique : International (majoritairement Amérique du Nord et Europe)
- Article SFDR : 6*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.*

Convictions

Alpinvest ASF VIII (Secondaire, 7mn€)

Alpinvest ASF VIII est une stratégie de Private Equity Secondaire faisant partie **d'une plateforme intégrée de plus de 85 Mds \$ d'AuM** qui comprend également des investissements primaires, des co-investissements ou encore des solutions de crédit, appartenant au groupe Carlyle.

ASF VIII bénéficie de cette plateforme dans le cadre de sa franchise secondaire, **qui s'appuie notamment sur un réseau de 380+ GPs et 1000+ LPs.**

Le gérant se focalise sur le segment des sociétés de taille intermédiaire (Mid Market).

À fin Juin, le fonds est engagé à plus de 65% sur des transactions de PE secondaires très diversifiées. Le portefeuille est équilibré entre rachats d'engagement au secondaire d'investisseurs (cf. LP led) et fonds de continuation visant à offrir de la liquidité à des GPs (cf. GP led).

ASF VIII est en majorité exposé à des actifs situés en Amérique du Nord (~70 %), avec une exposition Europe toutefois marquée (~30 %).

À fin Juin la performance brute (MOIC) de cette partie du fonds atteint environ 1,2 fois la mise initiale, avec un rendement global (TVPI) autour de 1,1x

21 INVEST FRANCE VI - PARTS A

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Growth Buyout / Buy-and-Build
- Taille cible du fonds : 250 Mn €
- Objectif : Portefeuille de 10 à 12 actifs de grande qualité présentant de solides métriques financières et des perspectives de croissance élevée. Le fonds n'adresse que 4 secteurs et investit en moyenne 20 à 50mn€ par transaction dans des sociétés françaises en général majoritaire ou minoritaire contrôlant à défaut
- Zone géographique : 100% France
- Secteurs : Tech/Logiciels, Santé, Services aux entreprises, Education
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

21 Invest France VI (LBO, 5mn€)

Le gérant a été choisi pour son profil Growth/Buyout, vecteur d'alpha sur le segment Lower Mid-Market en France et affiche selon nous une complémentarité intéressante avec Ciclad qui recherche une diversification plus importante tout en étant agnostique en termes de secteurs d'investissement.

21 Invest, à l'inverse, **se concentre uniquement sur 4 secteurs i.e.tech/logiciels, services aux entreprises, santé et éducation** en ciblant des actifs de grande qualité qui présentent des caractéristiques fondamentales notables i.e. croissance, marge et récurrence de revenus élevés.

Le fonds est actuellement appelé à 63% et est investi dans 6 sociétés dans les secteurs technologies et software et celui de la santé. A noter le dernier investissement réalisé en Q2 2026. Les 5 sociétés en portefeuille en 2025 continue d'afficher de belles croissances

Compte tenu de la performance embarquée, **21 Invest France VI affiche à fin Juin un TVPI d'environ 1,2x à l'échelle du véhicule.**

EQT Infrastructure VI

- Type de stratégie : Infrastructures Value-add
- Taille du fonds : 13,3 Md EUR
- Objectif : Segment des larges capitalisations avec une approche value add. Le fonds sera déployé sur 20 transactions, environ 60 -70 % du fonds sera orienté sur les secteurs de l'énergie et des infrastructures digitales.
- Structure géographique cible : international dont une large pour l'Europe avec 50 - 60 %
- Secteurs : Infrastructure digitale, énergie, infrastructures sociales et mobilité

Convictions

EQT Infrastructure VI (Infrastructure, 5mn€)

EQT est une plateforme d'investissement internationale iconique spécialisée sur les marchés privés. Fondée en 1994 en Suède, **elle gère plus de 250Mds€, incluant +50Mds€ en infrastructure**. Cette expertise a été lancée en 2008 et regroupe 130+ professionnels.

La stratégie se montre complémentaire à GIP par son profil Value-Add. L'approche du gérant est hybride entre du Private Equity et une approche plus traditionnelle des infrastructures.

Le fonds EQT Infra VI est aujourd'hui déployé dans 13 transactions sur des actifs d'infrastructures sociales, de transport, digitales ou encore d'énergie.

Le TVPI net **portefeuille** est à fin Juin autour de 1,51

Deux nouvelles transactions ont été récemment réalisées dans le secteur des télécommunications et satellites pour un déploiement autour de 45%

Motion V

- Date de lancement: Mi 2025
- Taille cible du fonds : 400MEUR
- Type de stratégie : small-mid market LBO France
- Taille cible du fonds : 400MEUR
- Secteur géographique: principalement France
- Secteurs : Tech/Logiciels, Santé, Services aux entreprises, Education
- Article SFDR : 8
- Objectif: Motion V met en œuvre une stratégie de croissance externe ciblant des PME françaises positionnées sur quatre secteurs prioritaires — santé, services B2B, ingrédients et industries de niche — avec un portefeuille cible de 8 à 9 participations et un objectif de TVPI net supérieur à 2,0x

Convictions

A fin juin, le portefeuille est constitué de 2 participations Olyos et Polaris, sachant qu'un troisième investissement devrait être finalisé dans la deuxième moitié de l'année.

Olyos est société active dans le secteur des compléments alimentaires bio vendus en pharmacies et parapharmacies et affiche depuis l'entrée au capital de Motion une très forte croissance. Ceci a permis une revalorisation très significative à fin juin et cela s'est reflété dans la performance du FCPR. Deux add-on ont déjà été réalisés pour accélérer son expansion internationale

Polaris, une société active dans les Omega 3 a récemment rejoint le portefeuille.

Compte-tenu de la croissance d'Olyos, Motion V affiche déjà un TVPI net à fin juin autour de 1,5.

Principales caractéristiques [SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A3

Société de gestion	SIENNA GESTION							
Nom du fonds	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION							
Fonds de fonds	Oui							
Indicateur de référence	Néant							
Valorisateur	BNP PARIBAS FUNDS SERVICES							
Dépositaire	BNP PARIBAS SA							
Commissaire aux comptes	KPMG							
Nature juridique	Fonds commun de placement à risques (FCPR)							
Date de création du fonds	05/07/2024							
Durée de vie du fonds	99 ans							
Classification	Sans classification							
Part	A3							
Fréquence de valorisation	Bimensuelle							
Cut-off	- Centralisation 5 J avant la valeur liquidative, avant 11h00 - Publication de la valeur liquidative : J+6							
Blocage de rachat des parts	- 5 ans à compter de la date de constitution du fonds - Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l’actif net du fonds sur une période d’un mois							
Code ISIN	FR001400LQU0							
Admission Euroclear	Oui							
Devise	Euro (EUR)							
Valeur liquidative d’origine	100 €							
Montant minimum de souscription	1 000 €							
Période de souscription	Ouvert à tout moment							
Décimalisation des parts	Millièmes de part							
Affectation des résultats	Capitalisation							
Durée de placement recommandée	Supérieure à 8 ans							
SRI ⁽¹⁾	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7		

FRAIS	
Commission de souscription max. (non acquise)	Néant
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant
Frais de gestion récurrents et de fonctionnement	2,00 %
Autres frais récurrents de fonctionnement	0,10 %
Frais de constitution (acquis à la Société de Gestion)	0,03 %
Frais de fonctionnement non récurrents	0,05 %
Frais de gestion indirects annuels max.	1,65 %
Frais de gestion totaux annuels max.	3,83 %
Commission de surperformance	Néant
Souscripteurs concernés	Sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles, dans le cadre d'un PER ou d'un contrat d'assurance-vie ; Clients professionnels autres que ceux précités et notamment des sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles investissant en fonds propres ; Personnes physiques au nominatif dans le cadre d'une prestation de conseil en investissement;

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

Contacts

SIENNA



**Pierre-Antoine
NONOTTE-VARLY**
Directeur du
Développement

06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



**Laetitia
GAUDENZI**
Chargée de
Relations
Investisseurs
06 59 22 66 56
laetitia.gaudenzi@sienna-im.com



**Lucas
PRESIER**
Chargé de
Relations
Investisseurs
06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com

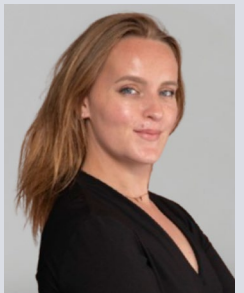


**Bilel
MARJAOUI**
Chargé de
Relations
Investisseurs
07 61 59 57 50
bilel.marjaoui@sienna-im.com

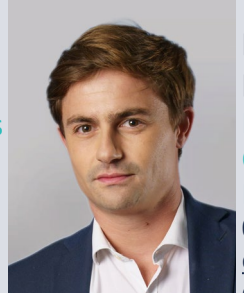


**Cyril
GRINBLAT**
Chargé de
Relations
Investisseurs
06 65 81 65 02
cyril.grinblat@sienna-im.com

CEDRUS & PARTNERS



**Margot
ROUSSEL**
Relations partenaires
CGP & MFO
Lux & Paris
06 18 39 37 17
mr@cedruspartners.com



**Evan
FILHOL**
Relations Partenaires
CGP & MFO Senior
Est de la France
06 59 58 54 37
ef@cedruspartners.com



**Alexandre
RYBAK**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Ouest de la France
06 75 87 63 20
ar@cedruspartners.com



**Mathias
BONNET**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Sud Ouest
07 83 79 43 96
matb@cedruspartners.com



**Franck
RAMSAMY**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Sud Est
07 70 05 47 63
fr@cedruspartners.com

Principaux risques du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Risque de perte en capital : Le Fonds ne bénéficiant pas d'une garantie octroyée par un établissement au sens du Code Monétaire et Financier, le Porteur est averti que son capital peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement – la performance du Fonds dépendra principalement du succès des Investissements réalisés pour le compte du Fonds. Les investisseurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds, s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque lié au blocage des rachats : La Société de Gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour le Fonds, basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion du Fonds puis sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle, la faculté pour les Porteurs de solliciter le rachat de leurs Parts par le Fonds est susceptible d'être plafonnée ou suspendue dans les conditions prévues au sein du Règlement.

Risque d'illiquidité des Investissements du Fonds au sein des Fonds du Portefeuille : Le Fonds a l'intention d'investir dans des Fonds du Portefeuille dont les titres ou les parts, au moment de l'Investissement, ne sont pas et pourront ne jamais être négociés sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Il peut être difficile d'évaluer la valeur, de vendre ou de liquider une position existante dans ces Fonds du Portefeuille. Dans la mesure où il n'existe pas de marché liquide pour les Investissements, et bien que le Fonds ait pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds puisse se trouver dans l'impossibilité de liquider les Investissements dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

Risque lié à l'Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers : Un Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers est normalement plus risqué qu'un investissement en titres ou parts de fonds d'investissement cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers. Par conséquent, la Société de Gestion ne peut garantir que l'ensemble des risques découlant de l'investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers seront identifiés dans le cadre des études et analyses réalisées préalablement à chaque Investissement.

Risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds : Les titres non cotés de Fonds du Portefeuille détenus par le Fonds font l'objet d'une évaluation selon la règle de la juste valeur. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille. Les évaluations sont déterminées sur la base des informations dont dispose la Société de Gestion au moment de la détermination, qui peuvent être obsolètes et peuvent ne pas inclure les informations disponibles par la suite. Ces évaluations et tous les ajustements déterminés seront effectués de bonne foi, mais dépendront des informations disponibles sur le marché et peuvent donc ne pas refléter la valeur de réalisation d'une transaction normale entre les acteurs du marché. Malgré la rigueur avec laquelle elles seront appliquées, ces évaluations et donc la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part du Fonds peut être différente des valeurs auxquelles les Fonds du Portefeuille sont effectivement vendus.

Risque en matière de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds. Préalablement à la réalisation de tout Investissement, la Société de Gestion fera réaliser une revue par le Conseiller en Investissement des enjeux ESG du Fonds du Portefeuille ou de la société concerné(e), en plus des diligences menées par l'équipe d'investissement.

L'analyse des Risques en Matière de Durabilité sera présentée en comité d'investissement de la Société de Gestion.

Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Avertissement

Cette communication est destinée exclusivement au Reporting du FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION et ne contient aucune information d'ordre contractuel.

Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com.

En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation.

Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées.

Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

SIENNA GESTION, opérant sous la marque Sienna Investment Managers, est l'entité qui développe les expertises en gestion cotée et hybride | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € | RCS Paris 320 921 828 | Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97020 | Siège social : 21 boulevard Haussmann, 75009 Paris | www.sienna-gestion.com



ACTIFS COTÉS | DETTE PRIVÉE | ACTIFS HYBRIDES

